



161204 - Les mérites de contracter une grossesse

question

Je voudrais savoir les mérites que l'Islam attache à la grossesse et les pratiques cultuelles recommandées à la femme enceinte ...Les prières accomplies par une femme dans ce état sont elles mieux récompensées que celles d'une autre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nul doute que le fait pour la femme de concevoir et de donner au monde des enfants permet de réaliser un objectif religieux aimé par Allah. Cet objectif consiste à augmenter le nombre des musulmans adeptes de la foi en l'unicité absolue d'Allah, partisans du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui).C'est la plus importante préoccupation qui doit animer la femme enceinte.

D'après Maaqal ibn Yassar, un homme se présenta au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et lui dit: **J'ai trouvé une femme belle et d'un bon statut social mais inféconde..Puis-je l'épouser?** Il lui répondit: non. Il se présenta à lui une deuxième fois et il lui répéta la même réponse. Il revint à la charge une troisième fois. Le Prophète lui dit alors: **Epousez des femmes prolifiques car je tirerai une fierté de votre nombre devant les autres nations.** (Rapporté par Abou Dawoud,2050 et par an-Nassai, 3227 et jugé authentique par al-Albani.

Compte tenu de l'objectif que voilà, la grossesse qui reste pénible pour la femme comporte des avantages pour la future mère parmi lesquels:

1.Se préparer psychologiquement et scientifiquement à l'opération éducative qui constitue absolument l'opération la plus grave et la plus compliquée car c'est à travers elle que les parents cherchent à complaire à Allah en faisant grandir l'enfant dans les bonnes mœurs et dans la



religion. A travers l'opération, les parents espèrent qu'Allah leur prescrit la récompense consécutive aux bonnes actions accomplies par leur fils vertueux, bonnes actions qui seront pour ses parents, une fois morts, une aumône pérenne. En effet, les bonnes actions d'un enfant pieux peuvent procurer à ses parents une récompense dont seul Allah connaît l'immensité.

2. Ce dont la femme enceinte souffre en termes de douleurs, de maladies, de conséquences sur sa santé physique et psychologique qui apparaissent très souvent, entraînent d'immenses récompenses pour la femme enceinte, s'il plaît à Allah. Le fidèle musulman sera récompensé par Allah pour tout malheur qui le frappe ici-bas au point que même quand une épine le pique, Allah en fait une cause d'expiation de ses faux pas. Le cas des maux liés à la grossesse et à la délivrance est plus grave et plus important.

3. Si cette femme trouvait la mort pendant son accouchement, elle serait une martyre, ce qui montre le mérite conféré à cet état. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **La femme qui meurt enceinte est une martyre.** (Rapporté par Abou Dawoud, 3111) et jugé authentique par an-Nawawi dans Charh Mouslim (13/62) qui ajoute qu'il s'agit de la femme qui meurt en accouchant. Car elle perd la vie alors qu'elle est porteuse d'un enfant dont elle ne peut pas se débarrasser autrement.

Deuxièmement, quant aux actes cultuels que la femme enceinte peut accomplir, ce sont tous les actes que le musulman accomplit au cours du jour et de la nuit tels la prière et le jeûne- pourvu que celui-ci ne lui porte préjudice- l'aumône, la récitation du Saint Coran, la perpétuation des remémorations autorisées, la bienfaisance envers les gens, la visite aux parents, le contrôle de soi-même et l'effort entrepris pour se hisser au niveau des meilleurs mœurs, actions et paroles.

Peut-être fait-il partie des meilleures occupations de la femme en cette période l'apprentissage des méthodes saines d'éducation, la lecture d'ouvrages spécialisés, l'écoute de conférences utiles prononcées par des ulémas éducateurs, qu'elles portent sur l'éducation morale ou sur l'éducation psychologique ou sur l'enseignement. Car tout cela la prépare à cette immense mission qu'Allah a confiée aux pères et mères; la mission qui consiste à bien éduquer et prendre soin de leur progéniture. Ils doivent la conduire armés de connaissance et de clairvoyance afin de pouvoir



réaliser les meilleurs résultats et partant de gagner la satisfaction d'Allah ici-bas et dans l'au-delà.

S'agissant d'un rituel spécifique ou de remémorations réservées à la femme enceinte, nous ne connaissons rien de la charia qui les concerne.

Enfin, nous attirons ici l'attention (du lecteur) sur l'existence de hadith qui indiquent que le fait pour une épouse de concevoir un enfant lui vaut une récompense comme celle réservée à celui qui réunit entre le jeûne et la prière nocturne pour complaire à Allah. Ces hadiths classent de nombreuses autres récompenses mérités pour l'accouchement, l'allaitement et le servage. Cependant tous ces hadiths sont apocryphes et il n'est pas permis ni de les transmettre ni de les exposer sauf quand il s'agit d'avertir les gens à leur propos. Nous en avons déjà mentionné certains dans ce site dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [121557](#).

Allah le sait mieux.